

**ÉCHANGE DE NOTES (28 DÉCEMBRE 1942 ET 13 JANVIER 1943)
ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT LE FORAGE DE Puits DE PÉTROLE DANS LE NORD-OUEST DU CANADA.**

(Traduction)

I

*Le Ministre des États-Unis au Canada
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

LÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, le 28 décembre 1942.

N° 818

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer à notre échange de notes en date des 27 et 29 juin 1942 relatives au désir du Gouvernement des États-Unis de prendre des mesures pour augmenter l'approvisionnement en essence de l'armée des États-Unis au Canada et en Alaska. Le Gouvernement des États-Unis proposa alors au Gouvernement du Canada, qui l'approuva, l'entreprise connue sous le nom de Canol qui prévoyait, entre autres choses, le forage de puits à effectuer à proximité de Norman Wells ainsi que la pose d'un oléoduc pouvant fournir 3,000 barils de pétrole par jour.

L'ampleur prise par notre commun effort de guerre a rendu nécessaire, de l'avis de mon Gouvernement, de découvrir de nouvelles sources de pétrole dans le nord-ouest du Canada et en Alaska, qui puissent produire de 15,000 à 20,000 barils par jour, à ajouter à l'approvisionnement provenant de Norman Wells. Cela nécessite le forage de puits d'exploration ou, pour parler la langue du métier, de puits d'essai ("wildcat") dans cette région du nord. Comme il faut effectuer ces travaux en plusieurs lieux espacés les uns des autres des Terri-toires du Nord-Ouest, où l'on soupçonne la présence de pétrole, il est proposé que la région du Canada où ces travaux seront permis soit bornée au nord par l'océan Arctique, à l'est par le 112ème méridien, au sud par le 60ème parallèle et à l'ouest par la ligne divisoire continentale et la frontière séparant l'Alaska du Canada.

Les travaux que l'on se propose d'entreprendre immédiatement—travaux qui pourraient bien faire naître le besoin d'agrandir l'entreprise Canol—n'ont pas d'autre objet que la découverte de champs pétrolifères pouvant produire les 20,000 barils requis par jour. Il n'a été élaboré aucun plan jusqu'ici au sujet des raffineries et des systèmes d'emmagasiner et de distribution autre que ceux déjà autorisés et approuvés par le Gouvernement canadien.

Vu tous les facteurs en jeu et le besoin de plus en plus urgent de carburant additionnel pour fins militaires dans l'extrême nord, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique forme l'espoir que le Gouvernement du Canada approuvera ces travaux d'exploration et qu'il sera entendu que les autorités militaires des États-Unis seront autorisées, pendant la guerre, à forer par voie de contrats à intervenir avec une ou plusieurs sociétés, soit canadiennes ou américaines, toutes